

4
Livre de Délibérations du
Conseil de la Côte aux Inguois
Comté Ottawa
" " " "

De janvier 1883 @ Mars 1894 2

Provincia de Municipalité du Canton Joly
Quebec
Comté d'Orléans

Par le présent rapport je déclare
que j'ai tenu et présidé une assemblée
des électeurs du Canton Joly le ~~Septième~~
jour de ^{mois} Janvier, et que j'ai ouvert la dite
assemblée à dix heures de A.M. à laquelle
assemblée les personnes ci-bas ^{qui} mentionnées
ont été élus conseillers

Sur motion de M. Charles Renaud ^{Notaire}
Seconde par Napoléon Nantel cultivateur
que Alphonse Bélanger cultivateur soit mis
en nomination pour le bas du Maskinonge
^{comme conseiller}

Sur motion de Alphonse Bélanger cultivateur
Seconde par Charles Renaud ^{Notaire} que
Mathias Demers cultivateur soit mis en nomina-
tion comme conseiller pour le haut du Mas-
kinonge

Sur motion de Napoléon Nantel cultivateur
Seconde par Pierre Nantel cultivateur que
Charles Martin cultivateur soit mis en
nomination comme conseiller pour le
côté sud-ouest de la rivière en haut du Village

Sur motion de Jean Nantel ^{cultivateur} Seconde par
Zotique Thériault cultivateur que Jean-
Louis Nantel cultivateur soit mis en nomination com-
me conseiller pour le côté sud de la rivière
en haut du Village

Sur motion de Napoleon Nantel secondé
par Honoras Labelle charpentier que Pierre
Paquet cultivateur soit mis en nomination
comme conseiller pour la partie Nord Est de
la rivière en bas du Village

Sur motion de Octave Nantel cultivateur
Secondé par Yotique Thériault cultivateur
que Louis Bebras ^{cultivateur} père soit mis en nomination
comme conseiller pour la partie Sud Est
de la rivière en bas du Village

Sur motion de Mathias Demers Cultiveur
Secondé par Pierre Dauphin Cultivateur
que Mlyse Dymmet soit mis en nomination
comme conseiller pour le Village

Sur motion de Napoleon Nantel Cultiveur
Secondé par Charles Renaud Hôtelier que
Etienne Milpou Cultivateur soit mis en no-
mination comme conseiller pour le Village
à l'instant même le dit Etienne Milpou
a résigné en faveur de Mlyse Dymmet

Je certifie sous mon serment d'office
que les personnes ci-haut mentionnées ont
tous été élus unanimement Conseillers

À la Courte aux Termes de nos anciens Jours de
Trois Jours - Janvier mil huit cent quarante trois -
E. M. Bock
Président

Province de *Quebec* Municipalite du Canton Joly

Quebec Comte
Ottawa

A une session ^{Special} ~~general~~ du Conseil municipal du Canton Joly tenue en la dite Salle du Conseil Samedi le treizieme jour du mois Janvier Mil huit cent quatre vingt trois conformement aux dispositions du code municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents Messrs Ulyse Dyonnet Mathias Demers Alphonse Belange Louis Bigras Francois Vartel Pierre Piquet Charles Martin formant le corps du Conseil -

Sous la presidence de M. Aristide Boock tous les conseillers presentement requis d'apres les dispositions du Code Municipal

Il a ete resolu et statue comme suit:
M. Francois Vartel propose, seconde par M. Ulyse Dyonnet que M. Mathias Demers agisse comme president jusqu'a ce que le maire soit nomme adopte -

Sur motion de M. Francois Vartel, seconde par M. Louis Bigras, il est resolu que M. Charles Martin soit nomme maire pour la dite municipalite adopte unaniment.

Et aussitot M. Le Maire prend son Siége, apres avoir prite serment de servir bien et fidelement les devoirs de sa charge -

Sur motion de M. Ulyse Dyonnet, seconde par M. Alphonse Belange, il est resolu que M. Aristide Boock soit

Soit engagé comme Secrétaire Trésorier
et qu'il lui soit accordé un Salaire
de Vingt cinq francs pour son an-
née (adopté unanimement).

Et sur ce le Secrétaire a prêté le serment
devant M^r Le Maire.

Sur motion de M^r Louis Bigras, Second
par M^r Pierre Paquet, il est résolu que
la Séance soit levée.

Charles Martin Maire
Le Christe Roch
Sec Trésorier

Province Québec Municipalité du Canton Joly

A une Session générale
du Conseil Municipal du Canton Joly,
tenue, Lundi, le cinquième jour du
mois février Mil huit cent quatre vingt
trois, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province Québec
à laquelle session sont présents: M^r Le
Maire, Charles Martin, et Mess. les
conseillers. Ulysse Dyonnet Mathias
Demers, Louis Bigras Alphonse Bélanger
Pierre Paquet Marcéois Nantel, formant
le corps du Conseil sous la présidence
de M^r Le Maire.

Il est ordonné ^{et statué} et comme suit par
réglement du Conseil:

Sur motion de
M^r Pierre Paquet, Secondé par M^r Louis
Bigras, il est résolu que M^r Louis Niron
soit nommé inspecteur de Boirie
pour le Rang B. adopté unanimement

Sur motion de M^r Francois Nantel, secondé par M^r Mathias Demers, il est résolu que M^r Pierre Dauphin soit nommé inspecteur de voirie pour le Rang (C). Adopté unanimement.

Sur motion de M^r Ulysse Dyonnet, secondé par M^r Louis Bigas, il est résolu que M^r Homidas Brassard soit nommé inspecteur de voirie pour le Rang (H). ^{Adopté unanimement.}

Sur motion de M^r Ulysse Dyonnet, secondé par M^r Francois Nantel, il est résolu que le Secrétaire Trésorier soit autorisé d'emprunter les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses du Conseil. Adopté unanimement.

Sur motion de M^r Francois Nantel, secondé par M^r Mathias Demers, il est résolu que le montant du Compte et l'argent qui a été fourni pour l'édification de la Municipalité du Canton Joly soient payés à M^r Aristé Boock, cette somme étant de Trente cinq piastres.

Sur motion de M^r Louis Bigas, secondé par Ulysse Dyonnet, il est résolu que la séance soit levée.

Aristé Boock, Charles Martin Maire
(Sec. Trés.)

Provinces de
Québec
Comté d'Assas

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly, tenue, le vendredi le cinquième jour mars mil huit cent quatre vingt trois conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session

Session Sont présents M^r Le Maire
Charles Martini Mess^{rs} les Conseillers Louis
Bigras Mlyse Dyornut Pierre Paquet
Alphonse Belanger Mathias Demers
Francis Nantel formant le corps du
conseil sous la présidence de M^r Le
Maire Il a été ordonné statué comme
suit

Sur motion de M^r Louis Bigras
Secondé par Francis Nantel il a été
résolu que Laurent Harbické soit
nommé inspecteur de bière pour le
Rang (B) Adopté unanimement

Sur motion de M^r Pierre Paquet
Secondé par M^r Alphonse Belanger
il a été résolu que M^r Olivier Dumoulin
soit nommé inspecteur de bière
pour le Rang (A) Adopté unanimement

Sur motion de Mathias Demers
Secondé par Francis Nantel il est
résolu que M^r Augustin Lauzon soit
nommé inspecteur de bière pour
le Rang (C) Adopté unanimement

Sur motion de M^r F. Nantel
Secondé par Mlyse Dyornut il a été
résolu que M^r Hortense Milfoué soit
nommé inspecteur de bière pour
le Rang (D) Adopté unanimement

Sur motion de M^r Mathias
Demers secondé par F. Nantel
il a été résolu que M^r Maxime Leclerc

Leclerc soit nommé inspecteur de voirie pour le bas du Maskinonge Adopté unanimement

Sur motion de Matthias Demers
Secondé par M. Pierre Paquet, il a été résolu
seul que Elzéar Gagnon soit nommé
inspecteur de voirie pour le haut du
Maskinonge Adopté unanimement

Sur motion de ^{M^r} P. Paquet, secondé
Secondé ^{par} M^r Matthias Demers, il a été résolu
que M^r Ed. Terrien soit nommé ins-
pecteur agraire pour le Rang (C)
adopté unanimement

Sur motion de M. Frs Nantel
Secondé par M^r Louis Bigras, il a été résolu
que M^r Zotique Terrien soit nommé ins-
pecteur agraire pour le Rang (D) adopté
unanimement

Sur motion de M. Louis Bigras
Secondé par M^r Ulysse Dionnet, il a été résolu
que M^r Caliste Campreau soit nommé
inspecteur agraire pour le Rang (B) Adopté
à l'unanimité

Sur motion de M^r Matthias
Demers, secondé par M^r Frs Nantel, il est
résolu que M^r P. Nantel soit nommé
inspecteur agraire pour le Rang (E)
Adopté unanimement

Sur motion de M^r M. Demers
Secondé par M^r Alphonse Beland, il est
résolu que M^r Antonin Rochon soit
nommé inspecteur agraire pour le
haut du Maskinonge Adopté unanimement

Sur motion de M^r Alphonse Bélanger
 Secondé par Pierre Paguet, il est résolu que
 M^r Jules Brassard soit nommé inspecteur
 Agraire pour le bas du Mass Timonze.
 Adopté à l'unanimité

Sur motion de M^r F^rs Nantel,
 Secondé par M^r Ulysse Dyonnet, il est résolu
 que M^r Octave Nantel soit nommé esti-
 mateur. Adopté unanimement

Sur motion de M^r Ulysse
 Dyonnet, secondé par Louis Bigras
 il est résolu que M^r Etienne Milfoux
 soit nommé estimateur. Adopté à
 l'unanimité

Sur motion de M^r F^rs Nantel
 Secondé par M^r Al^x Bélanger, il est résolu
 que M^r Gilbert Brassard soit nommé
 estimateur. Adopté unanimement

Sur Motion de Ulysse Dyonnet,
 Secondé par M^r F^rs Nantel, il est résolu
 que M^r Félix Labelle soit nommé
 Gardien d'enclos public, adopté

Sur motion de M^r Alphonse
 Bélanger, secondé par Matthias Demers
 il est résolu que la séance est levée

Sur motion de M^r Ulysse
 Dyonnet, secondé par M^r Louis Bigras, il est
 résolu que Arist Bock soit autorisé par son
 règlement du Conseil tel que voulu par
 le code Municipal à construire un aqueduc
 pour l'usage des habitants de la chute
 aux Proquoid. Adopté unanimement

Province Québec
Comté Ottawa

Municipalité du Canton Doly

A une Session générale du Conseil Municipal du Canton Doly, tenue le deuxième jour d'Août - Mil huit cent quatre vingt trois conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M^r Le maire Charles Martin, et les conseillers F^s Nantel, Ulysse Dyonnet Louis Bigras Pierre Paquet formant le quorum du conseil sous la présidence de M^r Le Maire Il a été résolu et statué comme suit

Sur motion de M^r Louis Bigras, secondé par M^r F^s Nantel, il est résolu que la séance soit remise Samedi le septième jour d'Août. Adopté unanimement

Charles Martin Maire
Edouard Roch
Sec^r F^s

Province Québec
Comté Ottawa

Municipalité du Canton Doly

A une Session spéciale du Conseil municipal du Canton Doly, convoquée par M^r Le maire Charles Martin et les conseillers F^s Nantel Ulysse Dyonnet Louis Bigras Pierre Paquet, et tenue le Samedi le septième jour d'Août Dix huit cent quatre vingt trois conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M^r Le maire Charles Martin et Mess^{rs} les conseillers Ulysse Dyonnet, F^s Nantel, Math Dumas Alf Bilange

Pierre Paquet Louis Bigras, ayant après vérification reçu avis de la convocation de cette session et formant le Corps du Conseil sous la présidence de M^r Le Maire Il est ordonné et statué par règlement du Conseil comme suit

Sur motion de Francois Nantel, secondé par Louis Bigras, il est résolu que M^r M. Olivier Dumontin & Laurent Herbiché exercent leur charge comme tel que voulu inspecteurs de voirie sous leurs noms d'après par le code Municipal Adopté à l'unanimité

Sur motion de Thysse Dyonnet secondé par Math Demers, il est résolu que M^r Ernest Kapps, soit nommé Auditeur de ce conseil.

Sur motion de M. Pierre Paquet secondé par M^r Thysse Dyonnet, il est résolu que chaque requête qui sera présentée devant le conseil soit de deux priantes Adopté à l'unanimité.

Sur motion de M^r Thysse Dyonnet secondé par Math Demers il est résolu que le Secrétaire Kirvian soit nommé officier de ce conseil selon l'article 220 du Code Municipal pour faire toutes les publications et significations des avis et ^{proposés} procès de ce conseil Adopté à l'unanimité

Sur motion de Pierre Paquet secondé par M^r Louis Bigras il est résolu que les demandes faites par Choletier

et Pierre Marinier d'après les requêtes pour obtenir une licence d'auberge leur soit accordée adopté à l'unanimité

Sur motion de M. Frs Nantel secondé par Louis Bigas, il est résolu qu'à l'avenir le conseil tiendra ses séances à 6 h P.M. au lieu de 10 h A.M. adopté unanimement

Charles Martin
Maire

Alfred Roch
Sec. Trés

Province Québec
Comité Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Comité municipal du Canton Joly, tenue le mardi le septième jour de mai Mil huit cent quatre vingt trois, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M^r Le Maire Charles Martin, Messrs Dyon et Louis Bigas, Pierre Paquet, Math Demeur, Alphonse Bélanger, Frs Nantel formant le conseil sous la présidence de M^r Le Maire. Il est ordonné comme suit

Sur motion de M^r Mathias Demeur secondé par M^r Louis Bigas, il est résolu que les dépenses du Maire qui s'élèvent au montant de dix huit francs et quarante centimes pour avoir assisté à la séance du conseil de Comté du mois de Mars dernier lui soit remboursé — adopté unanimement

Sur la requête de Mess. Elzéar Gagnon
Maxime Leclerc Zéphire Thérien Jules Bruneau
Damas Brassard et autres, M^r. Mathias
Derners secondé par M^r. J^rs Nantel
que M^r. Aristide Boeck soit nommé
Surintendant spécial pour faire la
visite du chemin de l'arrondissement
du Martinouze et y dresser un procès
Verbal. Adopté unanimement.

Sur la requête de ~~M^r. J^rs Nantel~~
Secs Mess. Ernest Renaud Zéphire Thérien
Godefroid Martin et autres Proposé
par M^r. J^rs Nantel Secondé par Louis
Bigras que Aristide Boeck soit nommé
Surintendant spécial pour faire la
visite du chemin du Rang (C) adopté
unanimement.

Sur motion de M^r. Pierre
Paquet ^{secondé} par M^r. J^rs Nantel, il est résolu
que les estimateurs par ordre du Conseil
fassent le rôle d'évaluation d'après
les dispositions du Code Municipal
(Article) 726. et qu'ils le déposent le dit
rôle d'évaluation Samedi le douzième
jour de mai Adopté unanimement.

Sur motion Mathias Derners ~~Alphonse~~
Secondé par Alphonse Belanger, il est
résolu que la séance soit levée.

Charles Martin
Maire
Aristide Boeck
Sec. J^rs

Procès de
Québec

Municipalité du Canton Poly

Comté d'Alain

A une session générale du Conseil municipal du Canton Poly, tenue le mardi le quatrième jour du mois Juin Mil huit cent quatre vingt trois, conformément aux dispositions du Code Municipal de P. Québec a laquelle session sont présents M. Le Maire Charles Martin et Mess. les conseillers Ulyse Dyonnet Louis Bigras Alphonse Bélanger Mathias Demers Ars Nantel P. Paquet formant le corps du Conseil sous la présidence de M. Le Maire. Il est ordonné et statué par réglemens du Conseil comme suit

Sur motion de Ulyse Dyonnet secondé par Louis Bigras il est résolu que M. Mathias soit nommé Maire (pro-tempore) à cause des intuits que M. Le Maire Charles Martin a dans un procès Verbal et qui doit être homologué à cette ^{dite} séance - adopté unanimement

Sur motion de M. Ars Nantel secondé par M. Pierre Paquet il est résolu que le procès Verbal du chemin de l'arrondissement du Mackinongé soit homologué adopté unanimement

Sur motion de M. Louis Bigras secondé par Alphonse Bélanger il est résolu que le procès Verbal de l'arrondissement du Rang (C) soit homologué suivant sa force et teneur adopté unanimement

Sur motion de Uly Dyonnet secondé par L. Bigras il est résolu que la séance soit ajournée à trois heures A. M. Le Clerk Boock

A trois heures sont Présents M^r le
 Maire et Mess. Mlyse Dyonnet Pierre
 Paquet Louis Bigras Frs Nantet - Alp-
 Belanger et Mathias Demers —

Il est résolu et statué comme suit

Sur motion de M^r Frs. Nantet secondé
 par Alph. Belanger que tous il est résolu
 que tous les ponts des arrondissements
 du Canton Joly, que le conseil jugera
 a propos de faire, et qui seront trop
 dispendieux pour les propriétaires de
 ces dits ponts, soient faits en Commun
 Adopté après quelques discussions la
 motion a été adoptée unanimement

Sur motion de M^r Math Demers,
 secondé par Alphonse Belanger, il est
 résolu que les Comptes Augustin Lauzon
 au montant de \$1000 une piastre et
 celui de Pierre Dauphin au montant
 de deux piastres soient approuvés a
 l'unanimité

Sur motion de Pierre Paquet
 secondé par Louis Bigras il est résolu
 que la séance soit levée —

Charles Martin
 Mairie
 Sec. Trés

Province de Québec. Municipalité du canton Joly.

Comté d'Ottawa. A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly, tenue, samedi, à deux heures de l'après-midi, le vingt-troisième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-trois, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire, Chs Martin, et M. M. les conseillers U. Dyonnet, Ls Bigras, Alph. Bélanger, P. Paquet, Frs Mantet, formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il a été ordonné et statué par règlement du conseil, comme suit:

Mr U. Dyonnet propose, secondé par Mr P. Paquet, que la résignation volontaire de Mr A. Bock comme secrétaire, en faveur de Mr le Docteur Alf. W. Lesage, soit publiée dans le journal "Le Nord". Adopté à l'unanimité.

Mr Frs Mantet propose, secondé par Mr Ls Bigras, que Mr A. W. Lesage, M. D., soit engagé comme secrétaire à raison de trente cinq (\$35.00) dollars par année. Adopté unanimement.

Mr le Maire donne ensuite lecture d'une lettre de Monsieur le secrétaire de la Cie du Chemin de fer de Montréal et Occidental demandant à la Municipalité du canton Joly un bonus pour lui servir en aide à la construction du dit chemin.

Sur motion de Mr Frs Mantet, secondé par Mr Ls Bigras, il a été résolu que la municipalité du canton Joly souscrive un bonus de cinq mille (\$5000) dollars, payable en vingt cinq ans, et ce à condition que le premier paiement ne soit versé que quand la locomotive

roulera sur la voie ferrée jusqu'à la Station;
et que la gare soit construite dans les limites
du dit village. Adopté unanimement.

Sur motion de Mr L. Bigras,
secondé par Mr P. Paquet, il est résolu que
la séance soit levée. — Adopté unanimement.

Dr A. W. Lesage,
Sec. - Trés.

Charles Martin
Maire

Municipalité du canton Joly.

Province de Québec.

Comté d'Otton.

A une session générale du conseil municipal
du canton Joly, tenue, lundi, à sept heures de
l'après-midi, le sixième jour de juillet mil
huit cent quatre-vingt-trois, conformément
aux dispositions du code municipal de la Pro-
vince de Québec, à laquelle session sont présents,
Mr le Maire, Chs Martin, et M. M. les con-
seillers U. Dymmet, L. Bigras, Trs Santet,
Pierre Paquet, formant le quorum du conseil
sous la présidence de Mr le Maire:

Il a été ordonné et statué par règlement
du conseil, comme suit:

Sur requête de Messieurs Chs Bonard,
Ernest Kappis, marchand, Aristé Boek, mar-
chand, Aristé Lebouf, Médula Bilis, et
autres, Mr P. Paquet propose, secondé par
Mr L. Bigras, qu'un M. A. W. Lesage, Sec. Trés.
soit nommé surintendant spécial pour visiter
le chemin de l'arrondissement du rang "A", et
pour y dresser un procès-verbal en suivant la
rivière jusqu'au canton Clyde. Adopté à
l'unanimité.

Sur requête de Messieurs Pierre

Marinier, Damien Jérôme, Ariste Boek, Chas Proulx, Étienne Maillet et autres, M. Ls Bigras pour passer, secondé par M. U. Dyonnet, que le chemin du rang B soit verbalisé en suivant la ligne la plus courte, et que le Secrétaire-Trésorier soit nommé surintendant spécial du dit chemin. Adopté à l'unanimité.

Ensuite M^r Alphonse Piquet produit un compte de douze (12) dollars pour avoir réparé le chemin du Numéro sept du rang B, et sur motion de M^r Frs Mantet, secondé par M^r Monsieur Ls Bigras, il a été résolu que le dit compte soit approuvé par le conseil. Adopté à l'unanimité.

M^r U. Dyonnet propose, secondé par M^r P. Piquet, que la séance soit levée. Adopté à l'unanimité.

Dr. A. W. Lesage, } Charles Martin Maire
Sec. Trés.

Province de Québec. Session du 6 août 1883.

Municipalité du Canton Joly. A une session générale du conseil municipal du canton Joly, tenue, lundi, le six du mois d'août, mil huit cent quatre-vingt-trois, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire, Charles Martin, et les conseillers Ulysse Dyonnet, François Mantet, Pierre Piquet, Mathias Ferrus, Ls Bigras, formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il a été résolu comme suit:
Sur motion de M^r Frs Mantet, secondé par M^r Ls Bigras, il est résolu que, en ce qui concerne les intrus dans le procès-verbal

du rang A ne s'accordent pas entre eux, l'homologation du dit procès-verbal soit remise à la séance du mois de septembre prochain. Adopté unanimement.

Mr. Mathias Demers propose, secondé par Mr. Jrs Mantet, que le procès-verbal du rang B soit homologué, à condition depuis l'an-guë le chemin (~~de l'église~~) chez Mr. Pécienne cha-maud ne soit pas aboli et que la pelle jusque river de l'église se fasse depuis la cha-pelle jusque chez Mr. Campeau. Adopté à l'unanimité.

Mr. Mathias Demers propose, secondé par Mr. P. Piquet, que la séance soit levée. Adopté à l'unanimité.
 Dr. A. Lesage, } Charles Martin Maire
 Sec. Trés.

Session du 3 sept. 1883.

Province de Québec A une session générale du conseil
 Municipalité municipale du canton Joly, tenue
 du le lundi, à dix heures du matin, midi,
 Canton Joly. le troisième jour de septembre mil
 huit cent quatre-vingt-trois, à laquelle
 session sont présents: Monsieur le Maire,
 Chs Martin, et les conseillers U. Goulet,
 Jrs Mantet, P. Piquet, L. Bigard,
 Alphonse Bélanger et Mathias Demers,
 formant le corps du conseil pour la
 présidence de Mr le Maire.

Le Secrétaire Trésorier donne
 lecture du rapport de la dernière session
 et Messieurs les Conseillers l'adoptent
 après y avoir changé ces mots: "le conseil"

qui sont chez M. Bonand" en - "le chemin depuis l'ancienne chapelle jusqu'à chez M. Bonand," tel qu'il est ~~sur~~^à la marge de la page dix-neuf.

Le Secrétaire. Troisième lit ensuite le procès-verbal du rang A, depuis le point jusqu'à la grand ligne du canton C, et, après avoir entendus les intéressés:

M. Jrs Mantet propose, secondé par M. Mathias Demers, que le procès-verbal du rang A soit homologué tel qu'il est et que le chemin se fasse par la côte sud entre les Nos 5 et 4 du dit rang. — Adopté unanimement.

Monsieur le Maire produit un état des dépenses qu'il a faites dans son voyage à Montréal, dans la poursuite de la municipalité du canton Joly contre les inspecteurs de voirie Olivier Dumont et Laurent Arsic (ces dépenses s'élevant à quinze (\$15.00) dollars.

M. Mathias Demers propose, secondé par M. Jrs Mantet, que ce compte soit approuvé par le conseil. — Adopté à l'unanimité.

M. Mathias Demers propose, secondé par M. Alph. Bélanger, que la séance soit ajournée à deux heures de l'après-midi pour la révision du rôle d'évaluation. — Adopté à l'unanimité.

Dr A. Lepage, } Charles Martin Maire
Sec. Trés.

Séance de l'après-midi:
À deux heures de l'après-midi, Messieurs le Maire et les Conseillers reprennent leurs sièges.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du rapport de la séance du matin, et le rapport est adopté à l'unanimité. Il a été ensuite résolu et statué comme suit:

Sur requête de M. M. Chap. Mantet, Hortens Miljoux, Oct. Mantet, Jrs Mantet, Sébastien Labelle et Arist. Boek, M. Mathias Demers, procureur, secondé par M. P. Piquet, que le chemin du rang West, verbalisé depuis le pont jusqu'à la grand'ligne du canton Marchand, et que le Secrétaire-Trésorier soit nommé, surintendant spécial pour la suite du dit chemin. — Adopté à l'unanimité.

Ensuite on procède à la révision du rôle d'évaluation, et après en avoir entendu la lecture, Messieurs les conseillers jugent à propos de ne rien changer au dit rôle d'évaluation.

Messieurs les estimateurs Octave Mantet et Etienne Miljoux produisent un état de compte des services de Monsieur E. Happs dans la confection du dit rôle d'évaluation, lequel compte s'élève à douze piastres (8/2.50) et vingt-cinq cinquante centimes. Après quelques remarques de la part de M. M. les conseillers et des estimateurs, M. Mathias Demers propose, secondé par M. A. Bilange, qu'il ne soit alloué à M. E. Happs, pour ses sept jours de services, que la somme de dix piastres (8/0.50) et vingt-cinq cinquante centimes. — Adopté à

M. Alphons Belanger propose, secondé
par M. L. Bigras, que la séance soit levée.
Adopté à l'unanimité.

Dr. A. Lepage, } Charles Martin Maine
Sec. L'is, }

Seance du 1^{er} octobre 1883.

Province de Québec, A une session générale du conseil mu-
Municipalité nicipal du canton Joly, tenue lundi, à six
du heures de l'après-midi, le premier jour d'oc-
Canton Joly. tobre mil huit cent quatre-vingt-trois, à
laquelle session sont présents: Monsieur
le Maire, M. Martin, et les conseillers
M. Yves Dionnet, M. J. Martel, L. Bigras et
Alphons Belanger, formant le quorum
du conseil, sous la présidence de Mon-
sieur le Maire.

Monsieur L. Bigras propose, secondé par
M. J. Martel, que, en l'absence du
secrétaire-trésorier, la séance soit levée.
Adopté à l'unanimité.

Fatigue Thériault } Charles Martin Maine
Secrétaire pro tempore }

Seance du 15 octobre 1883.

Province de Québec, A une session spéciale du conseil mu-
Municipalité nicipal du canton Joly, tenue lundi, à
du six heures de l'après-midi, le quinzième
Canton Joly. jour du mois d'octobre mil huit cent
quatre-vingt-trois, à laquelle session
sont présents: Monsieur le Maire, M. Char-

Martin, et les conseillers U. Dymmel, Louis
Bigras, Pierre Paquet et Mathias Demers,
formant le quorum du conseil sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur de Sainte-Roch agit comme sé-
crétaire pro tempore en l'absence du
Docteur A. Le Sage.

Après la lecture du procès-verbal des
rangs D et E, la discussion s'engage
au sujet de la formation du chemin
du rang I à partir du pont jusqu'au
ravin. Les uns veulent la route en
droite ligne, Monsieur Boek, comme
propriétaire de ce terrain, la demande
sur le bord de la rivière. Après les
explications satisfaisantes de Mr Boek,
Mr P. Paquet propose, secondé par
Mr L. Bigras, que le procès-verbal des
rangs D et E soit homologué tel qu'il
est. — Adopté unanimement.

Mr M. Demers propose, secondé par Mon-
sieur L. Bigras, qu'un prélèvement de deux
cents (\$200) dollars soit fait d'ici au jour
de l'an mil huit cent quatre-vingt-quatre
afin de rencontrer les dépenses du
conseil pour l'année courante.
Adopté à l'unanimité.

Monsieur Mathias Demers
propose, secondé par Mr L. Bigras,
que la séance soit levée.

J. de Sainte-Roch
Secrétaire pro tempore Charles Martin Maire

Séance du 5 novembre 1883.

Province de Québec, (A une session générale du conseil municipal
 Municipalité du canton Joly, tenue lundi, à six heures de
 du l'après-midi, le cinq de novembre mil huit
 Canton Joly. cent quatre-vingt-trois, à laquelle session
 sont présents: M. M. Chs Martin, Maire,
 et les conseillers U. Dyonnet, Frs Santet,
 P. Piquet, Le Bigras, Alph. Bélanger et
 M. Demers, formant le corps du conseil
 sous la présidence de M. le Maire.

Après la lecture du rapport de la séance
 précédente, M. A. Boek agit comme secrétaire.
 M. M. Demers propose, secondé
 par M. Frs Santet, que le Secrétaire
 écrive au Directeur de la Colonisation et
 à M. le Curé Labelle pour demander
 l'aide nécessaire à la réparation du pont
 de la Chute aux Trognois. — Adopté.

M. P. Piquet propose, secondé
 par M. Le Bigras, que chaque arrondissement
 de voirie fasse ses travaux les plus
 dispendieux en commun. — Adopté à
 l'unanimité.

M. A. Bélanger propose, secondé
 par M. P. Piquet, que chaque inspecteur
 de voirie oblige tous les intéressés de
 leur arrondissement à donner une
 journée de corvée ou une (\$1.00) journée
 pour la confection du chemin sur le
 lot du N. 36 du rang 16 dans le
 canton Joly. — Adopté à l'unanimité.

M. Le Bigras propose, secondé par
 M. M. Demers, que la séance soit tenue à six

Secrétaire pro tempore Charles Martin Maire

Séance du 17 novembre 185.

Province de Québec,

Municipalité
du
Canton Joly.

A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly, tenue lundi, à deux heures de l'avant-midi, le quatorze de novembre mil huit cent cinquante-trois, à laquelle session sont présents: M. M. Lhs Martin, Maire, et les conseillers Jrs Mantet, P. Piquet et M. Demers, formant le quorum du conseil, les autres conseillers ayant excusés de la dite session conformément à la convocation du conseil pour la suite du chemin sur le lot N^o 36 du rang H dans le canton Joly, sous la présidence de M. le Maire.

M. M. Demers propose, secondé par M. Jrs Mantet, que M. l'inspecteur de voirie Aug. Langon soit autorisé à faire entretenir le ^{chemin} chemin sur le lot 36 du rang H par M. Jérôme Brien jusqu'au premier juin mil huit cent cinquante-quatre. — Adopté unanimement.

M. M. Demers propose, secondé par M. P. Piquet, que tous les propriétaires de lots des rangs C, S et H, entretiennent le chemin actuel sur leur lot respectif jusqu'au premier juin mil huit cent cinquante-quatre. — Adopté.

M. M. Demers propose, secondé par M. Jrs Mantet, que la séance soit levée. — Adopté.

Dⁿ A. Séguin,
Secr. G^{ral}.

Charles Martin Maire

Séance du 3 décembre 1883.

Province de Québec,

Municipalité A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue, lundi, à six heures de l'après-midi, le trois décembre, mil huit cent quatre-vingt-trois, à laquelle session sont présents: M. M. Chs. Bédard, Maire, et les conseillers, V. Dyonnet, Ls. Bigras, J. Piquette, M. Demers et H. Belanger, formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le Secrétaire-Trésorier lit le rapport des séances précédentes lequel est adopté à l'unanimité.

M. Ls. Bigras propose, secondé par M. M. Demers, que le compte de M. Aris Boek, s'élevant à trente-quatre (\$34.90) dollars et quatre-dix centimes, comme suit:

Pour six mois de salaire: \$17.50
 " achat des livres municipaux 8.00
 " argent fourni au Maire 3.40
 " payé à M. C. Renaud, 2.00
 " requête des deux hôtelliers, 2.00
 " papier, plumes et timbres-poste, 2.00.

soit accepté par le conseil. — Adopté à l'unanimité.

M. Demers propose, secondé par M. H. Belanger, que le conseil accorde une prime à M. Ls. Bigras pour une journée de travail dans le chemin de la fabrique, et qu'à l'avenir tous les propriétaires de lots du rang B soient attachés à ce dit chemin de la fabrique comme à une route. — Adopté à l'exception de M. Ls. Bigras qui s'y oppose.

M. Mathias Demers propose,

secondé par M. Alphonse Bélanger, que
les surintendants spéciaux reçoivent quinze
(\$15.00) piastres pour chaque procès-ver-
bal qu'ils ont dressé dans le canton
Joly - Adopté à l'unanimité.

Sur la demande de M. Béla-
ger que le conseil fasse ouvrir un
chemin dans le rang N^o, M. Le Bigas
propose, secondé par M. M. Demers,
que l'inspecteur de voirie du rang
N^o, M. Maxime Guclair, soit autorisé
à faire ouvrir un chemin d'hiver dans
cette dite partie du rang N^o, et qu'il
alloue à chaque journalier \$0.80 par
jour. - Adopté à l'unanimité.

Ensuite, on procède au tirage
au sort, et M. M. Mathias Demers
et Alphonse Bélanger sont déclarés
portants de charge.

M. M. Demers propose, secondé
par M. A. Bélanger, que la séance
soit levée. - Adopté.

Dr A. Lepage, } Charles Martin Thériault
Sec. Trés.

Assemblée du 14 janvier 1884

Province de Québec,

Municipalité d'une assemblée générale de tous les
des propriétaires de biens-fonds et d'habitants
Canton Joly. tenant feu et lieu dans la municipa-
lité du canton Joly, tenue, le qua-
torzième jour du mois de janvier
mil huit cent quatre-vingt quatre,
après avoir dûment été convoqués